



DOSSIER DE PRESSE

Communication en Conseil des ministres Ministère des Droits des femmes

Mercredi 27 juin 2012

SOMMAIRE

Communiqué de presse	Page 3
L'égalité professionnelle : un enjeu et un constat. le compte n'y est pas	Page 5
L'Etat employeur exemplaire	
L'égalité femmes-hommes, facteur structurant des politiques publiques	Page 7



COMMUNIQUE DE PRESSE

mercredi 27 juin 2012

Communication en conseil des ministres : Une exigence d'exemplarité : l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action publique

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement a présenté, avec la ministre de la réforme de l'Etat, une communication relative aux mesures envisagées pour mettre l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action publique.

Par la constitution des deux premiers gouvernements paritaires de l'histoire de la République et le rétablissement d'un ministère des droits des femmes de plein exercice, le Président de la République a confirmé son engagement en faveur d'une action innovante, résolue et exemplaire de l'Etat sur ce sujet.

Dès juillet, le Gouvernement discutera avec les partenaires sociaux, dans le cadre de la Grande conférence sociale, des conditions permettant l'égalité réelle et effective au sein de l'entreprise.

Pour concrétiser rapidement les engagements du Président de la République en matière d'égalité, le Gouvernement renforcera l'animation interministérielle : le comité interministériel des droits de la femme, qui ne s'était plus réuni depuis plus de 12 ans, sera réactivé et réuni en octobre 2012, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour le préparer, la ministre des droits des femmes sollicitera dès le mois de juillet les membres du Gouvernement, dans le cadre de « conférences de l'égalité », pour établir un plan d'action déclinant l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques : éducation, emploi, communication, lutte contre les violences, parentalité, etc.

L'égalité femmes-hommes deviendra un facteur structurant des politiques publiques. Une étude d'impact de toutes les mesures (lois et décrets) intéressant les droits des femmes sera systématiquement réalisée comme c'est aujourd'hui le cas en Suède ou en Finlande.

Les ministres s'investiront personnellement dans cette transformation : ils seront sensibilisés aux enjeux de l'égalité femmes hommes et nommeront chacun auprès d'eux un haut-fonctionnaire à l'égalité des droits pour proposer et suivre les mesures à mettre en œuvre dans leur ministère.

La logique de **la parité sera étendue à l'ensemble de la sphère publique**. A partir d'un état des lieux dressé par la ministre des droits des femmes, de nouveaux principes de nomination seront arrêtés pour une représentation équilibrée dans les grandes instances de la République, en particulier les autorités administratives indépendantes (CSA par exemple etc..) et les principaux organismes consultatifs de l'Etat.

Dès cette année, le Gouvernement veillera à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les nominations aux emplois supérieurs et dirigeants de l'Etat. Un premier bilan sera établi rendu public fin 2012.

L'ensemble de cette politique d'égalité sera conduite dans la transparence et la concertation. Associations, acteurs de la société civile et simples citoyens seront associés à la préparation de la journée internationale des droits des femmes qui constituera chaque année un point d'étape de la mise en œuvre des engagements du Président sur l'égalité. L'observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, renouvelé dans ses missions et son organisation, contribuera pleinement à ce suivi.

Contact presse- Service de presse - 01 42 75 88 16

L'égalité professionnelle : un enjeu et un constat... le compte n'y est pas

L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes constitue un enjeu essentiel en termes de droits fondamentaux. Mais il s'agit aussi d'un enjeu économique, porté par l'Union européenne et inscrit dans la stratégie Europe 2020 visant « une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Cela fait 40 ans que des lois sont votées en matière d'égalité professionnelle qui ne sont que très partiellement appliquées.

Il subsiste encore des inégalités importantes entre les femmes et les hommes sur le plan professionnel. A cet égard deux chiffres sont particulièrement significatifs :

- Tous temps de travail confondus, les femmes gagnent 27% de moins que les hommes ;
- La moitié des emplois occupés par les femmes (50,6 %) sont concentrée dans 12 des 87 familles professionnelles ;
- le taux de risque de pauvreté des femmes en France est de 14,1 points, soit supérieur de 1,3 point à celui des hommes ;
- les femmes occupent 80,2% des emplois à temps partiel. Elles sont plus souvent en contrats à durée déterminée (10,7% de femmes en CCD contre 6,5% d'hommes) et sont surreprésentées dans les emplois peu qualifiés ;
- En 2008, la pension moyenne d'une femme (833€) hors pension de réversion représentait 48% de celle d'un homme (1723 €).

Accroître la participation des femmes au développement économique, lutter contre les discriminations et les inégalités professionnelles et salariales, favoriser la mixité professionnelle et développer le partage des responsabilités professionnelles et familiales sont autant d'enjeu que notre pays doit relever.

Dans le secteur public, alors que les femmes représentent près de 60 % des agents de la fonction publique, elles ne sont que 14 % à occuper des emplois de cadres dirigeants, et 24 % des emplois de cadres supérieurs.

Pour faire mieux, l'égalité professionnelle au cœur de la grande conférence sociale et des orientations de l'Etat employeur

Les 9 et 10 juillet prochains se tiendra la conférence sociale au Palais d'Iéna.

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement présidera la table ronde consacrée à la thématique de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et la qualité de vie au travail.

La conférence sera ouverte le 9 juillet par le président de la République. Elle sera conclue le 10 juillet par le Premier ministre. Sur l'égalité professionnelle, comme sur les autres sujets, la grande conférence sociale marque le début d'un processus.

Parce que les employeurs publics, et au premier rang de ceux-ci l'Etat lui-même, doivent être irréprochables dans ce domaine, la question de l'égalité professionnelle figurera parmi les thèmes prioritaires qui seront abordés dans l'atelier de la conférence sociale de juillet prochain consacré au service public et à la fonction publique, sous la présidence de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique.

Le Gouvernement sera particulièrement vigilant à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les nominations aux emplois supérieurs et dirigeants de l'Etat. Un bilan de la proportion de femmes et d'hommes désignés sera dressé et rendu public en fin d'année 2012.

L'égalité femmes –hommes au centre de la dynamique interministérielle et ministérielle

Depuis 26 ans, le ministère des droits des femmes avait disparu...

Cela crée des freins : il n'existait plus de cadre d'action interministériel clairement défini, pas d'impulsion non plus, le comité interministériel des droits de la femme ne s'étant plus réuni depuis 12 ans.

Les gouvernements de Jean-Marc Ayrault sont les premiers gouvernements paritaires de l'histoire de la République.

Cela lance une dynamique : le ministère des droits de femmes de plein exercice portera la mise en œuvre des engagements du Président de la République pour que les choses changent dans la vie quotidienne des françaises et que l'égalité devienne une réalité.

Après la composition des deux premiers gouvernements paritaire de notre pays, la sphère publique s'assigne un objectif : l'exemplarité !

Redonner une capacité d'impulsion interministérielle

Un comité interministériel des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes sera réuni lors de la première semaine d'octobre 2012. Cette instance présidée par le Premier ministre sera un lieu d'impulsion et d'arbitrage pour faire avancer l'égalité dans tous les ministères.

Il lui reviendra de décider cet automne sur:

- Le plan d'action interministériel 2012-2017, qui déclinera la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques ministérielles : éducation, emploi et relations de travail, recherche, culture et communication, égalité professionnelle, affaires étrangères et européennes, lutte contre la précarité, parentalité et service public de la petite enfance, etc.

Pour donner de l'élan à ce travail, la ministre des droits des femmes organisera des « conférences de l'égalité » avec chaque ministère, sur le modèle des célèbres conférences budgétaires.

Le plan d'action sera également la feuille de route du Gouvernement pour la mise en œuvre concrète des engagements pris par le Président de la République.

Un bilan sera dressé le 8 mars 2013, lors de la journée internationale des femmes. ce bilan sera préparé en amont avec tous les acteurs de la société civile.

Garantir l'implication personnelle de chaque ministre, l'engagement de chaque ministère

L'égalité des femmes et des hommes n'est pas encore une évidence. Elle demeure encore une conquête qui nécessite une adhésion de tous les ministres et des acteurs impliqués, pour imaginer des politiques innovantes pour concrétiser les politiques d'égalité.

Le ministère des droits des femmes proposera à chaque membre du Gouvernement, femme ou homme, des outils de formation, de sensibilisation pour rompre avec les habitudes passées.

Un haut fonctionnaire à l'égalité des droits sera nommé auprès de chaque ministre pour l'impulsion et le suivi de l'égalité dans les politiques sectorielles comme dans les politiques de gestion des ressources humaines de son ministère.

L'égalité femmes –hommes, facteur structurant des politiques publiques

A la suite de la révision constitutionnelle de juillet 2008, le principe de l'étude d'impact des projets de loi a été posé par la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009. Si la dimension du genre a pu être traitée ponctuellement dans quelques études d'impact, elle n'est pas systématiquement prise en compte.

La production de données sexuées permet de rendre visible la place respective des hommes et des femmes dans les politiques publiques. Or la mise en place de statistiques sexuées systématique bute cependant sur des obstacles techniques, mais aussi des résistances de diverses natures.

De plus, les statistiques sexuées existent parfois, mais restent inexploitées. C'est pourtant une première étape indispensable afin de rendre visible et mesurer la place respective des femmes et des hommes dans les différents domaines, prendre en compte leurs besoins spécifiques, identifier des objectifs, et déterminer des indicateurs de suivi de l'action.

Pour que les choses changent et que les pouvoirs publics soient en capacité de connaître l'impact des politiques publiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes, plusieurs mesures sont prises dès 2012 :

- Un guide de l'étude d'impact des projets de loi et décrets intégrant la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes sera élaboré et les études d'impact des projets de loi feront apparaître cette évaluation, chaque fois qu'elle sera pertinente au regard de l'objet du texte, il s'agira de s'inspirer des études d'impact de genre conduites par certains pays scandinaves et des principes d'étude d'impact élaborés au niveau européen.
- Les études seront rendues publiques sur le site internet du ministère des droits des femmes, en toute transparence.
- La dimension du genre sera intégrée en 2014 dans les évaluations préalables des grands textes budgétaires (projets de loi de finances et projets de loi de financement de la sécurité sociale).
- L'appareil statistique de l'Etat sera mobilisé afin d'améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes.

Le renforcement de la parité

La logique de la parité est encore peu présente dans les instances consultatives placées auprès de l'Etat et les autorités administratives indépendantes. Les modalités de désignation des membres des instances et autorités sont propres à chaque autorité, selon des équilibres qui visent à assurer la meilleure représentativité des collègues et l'indépendance des autorités.

C'est le cas, à titre d'exemples, du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de la Haute Autorité de santé ou encore de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Un état des lieux sera préparé par la ministre en charge des droits des femmes en vue du comité interministériel d'octobre.

De nouveaux principes de nomination seront proposés afin d'assurer une représentation équilibrée, si ce n'est paritaire, dans les grandes instances de la République, en particulier les autorités administratives indépendantes et les principaux organismes consultatifs.

Un équilibre sera trouvé entre la représentation équilibrée des femmes et des hommes et l'indépendance des autorités de nomination.